

J. Meunier

Séance extraordinaire du 4 Mars 1888.

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le quatre mars, à midi, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cambiers se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M^r le Maire, en session extraordinaire.

N^o 100.

demande de
dépense de
Service natl.
laire. Pierre
Manet.

Étaient présents: M^s. Chevès, maire, St. Pirot, Duches, Campot, Jaurès de Lafonds, Béning, H. Dalan, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents: M^s. Dorcas, Martial, Dorcas, Dupont de Luchet & Piquette adjoint.
M^r. Jean Campot a été élu secrétaire et il a accepté.

M^r le Maire donne connaissance au Conseil d'une demande du jeune Pierre Mauet, de la classe 1887, ajourné en 1886, réajourné en 1887, qui tend à obtenir une dispense du service militaire comme soutien de famille, son père étant atteint d'infirmités qui peuvent d'un moment à l'autre l'empêcher de travailler, et sa famille étant ^{très} nombreuse.

Le Conseil, après examen et délibération, émet un avis favorable à la demande dont il est question et prie l'autorité compétente de faire droit à la dite réclamation.

Fait et délibéré les jours, mois & an que dessus, et ont, après lecture, signé les membres présents, excepté M. Delchamps ^{prés} / Dorey ^{prés} qui ont déclaré ne le vouloir faire, dans M. Jarry et Larfont qui a signé.

J. Thuriot P. Benoit Duchey Campost Daland

Même séance,

N^o 101.
Ratification
de la coté
des
Raidiers.

Le Président rappelle à son conseil que d'après plusieurs délibérations prises par lui-même, et notamment celle du 29 août 1886, le Conseil a demandé la rectification de la coté des Raidiers sur la route de grande communication n^o 28, d'après le tracé des agents voyers qui, ainsi que le commissaire enquêteur, donnaient un avis favorable à la dite rectification sur place. Il expose que le Conseil général a voté à ce sujet le 18 août 1887 le dit tracé en principe.

Comme vu l'arrêté préfectoral en date du 6 mai 1887.

En la discussion du conseil général, Considérant que cette rectification est indispensable et que pour le rouillage qui souffre tous jours beaucoup, il serait urgent qu'elle eût lieu le plus promptement possible, le Conseil municipal. Après examen et délibération, prie M^r le Préfet de vouloir bien intervenir auprès du Conseil général à sa session prochaine afin de lui faire voter les fonds à ce nécessaires et le remercier d'avance, au nom de tous les intéressés, du grand service qu'il lui aura rendu.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont, signé tous les membres présents, après lecture faite, excepté Jarry et Larfont qui ont refusé.

Borot Thomas Duchey Campost P. Benoit Daland J. Thuriot